

► Municipales : les maires de ces villes et villages fusionnés

Communes nouvelles :

■ La Normandie compte 179 communes nouvelles, qui voteront pour la première fois directement pour leurs maires, depuis le mouvement de fusions amorcé en 2015.

■ Certaines d'entre elles, à l'instar de Mesnil-en-Ouche dans l'Eure, ont absorbé un nombre important de petites municipalités, sur un territoire très étendu. Ce qui, à l'heure de la crise de l'engagement, ne facilite pas toujours la constitution des listes.

■ Du côté des électeurs de ces communes déléguées, se pose la question de l'intérêt pour un scrutin qui a perdu de sa proximité.

Qu'en penserait-il, Jacques Daviel (1693-1762), l'enfant du pays dont le buste trône sur la place principale de La Barre-en-Ouche ? Que penserait le chirurgien, inventeur de l'extraction de la cataracte, de cette prochaine élection municipale ? Peut-être pas grand-chose, comme la plupart de ses concitoyens actuels, tel que le suggère à demi-mot **Corinne**, chez Corinne & Jacky, le restaurant routier de la Grande rue. Pour la première fois, les électeurs de cette localité du sud-ouest de l'Eure, 1000 habitants environ, ne voteront non pas pour le maire de La Barre-en-Ouche, mais pour celui de **Mesnil-en-Ouche**, nom de la commune nouvelle dont ils font aujourd'hui partie. Ils sont plus de 520 000, en Normandie (lire ci-contre), à vivre ce cas de figure inédit.

« C'est sûr, on n'efface pas plus de 200 ans d'histoire comme cela », commente **Jean-Noël Montier**, l'actuel maire. « Durant les quatre dernières années, on a créé l'unité, mais pas forcément l'osmose, souligne quant à lui son très probable successeur, car seul candidat, **Jean-Louis Madelon**. Ce sera le plus gros challenge du prochain mandat : faire en sorte que la population s'approprie cette commune nouvelle. »

Souci démocratique

Pas évident, pour un territoire municipal qui s'étend sur 165 km², ce qui en fait la plus grande commune du département en termes de superficie. Plus de huit kilomètres séparent les deux principaux bourgs, **Beaumesnil** et La Barre-en-Ouche. Entre les deux : la campagne, à perte de vue. Malgré ses seize villes et villages regroupés, Mesnil-en-Ouche compte un peu moins de 5000 habitants.

Suite à la création de la commune nouvelle il y a quatre ans, ces derniers étaient représentés par 73 conseillers municipaux (pour 190 élus en 2014). À l'issue des élections des 15 et 22 mars, leur nombre passera à 63 (et non à 29 comme prévu à l'origine, lire ci-dessous). Soit 62 colistiers à trouver pour Jean-Louis Madelon, avec l'exigence de la parité, mais aussi celle de voir tous les territoires représentés. « J'ai décla-

ré ma candidature en septembre, je m'attendais à boucler ma liste en décembre. » Mission finalement accomplie... il y a une dizaine de jours. « Les gens ne se sont pas bouculés », sourit l'actuel troisième adjoint de Mesnil-en-Ouche et maire délégué de **Bosc-Renoult-en-Ouche**. Rien de très surprenant, au regard de la crise de l'engagement municipal déjà maintes fois commentée. Mais dans une commune de presque 5000 habitants, l'existence d'une seule liste, complétée qui plus est de justesse, pose un sérieux souci démocratique. « C'est triste », acquiesce le très probable futur maire. « Les gens ne veulent plus prendre de responsabilités », déplore-t-il, préférant ensuite insister sur les « talents » qu'il compte mettre en avant.

Parmi les élus actuels, dix maires délégués ont choisi de ne pas se représenter. À commencer par le premier d'entre eux, Jean-Noël Montier, qui a commencé sa « carrière » de premier magistrat en 1989, en tant que maire de **Sainte-Marguerite-en-Ouche**. Son souhait de passer la main n'a rien à voir avec la commune nouvelle, assure-t-il. À 66 ans, il se dit davantage lassé par « l'ambiance » beaucoup plus politique de l'intercommunalité Bernay-Terres de Normandie, où il occupe la place de premier vice-président en charge des finances. C'est pourtant à la naissance de cet imposant

Jean-Noël Montier passera bientôt le relais à la tête de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche. (photo I.D./PN)



regroupement que Mesnil-en-Ouche doit son avènement, d'après Jean-Noël Montier. Question de poids. « Nos petites communes se voyaient mal arriver toutes seules dans une telle interco. » Et puis rejoindre Bernay-Terres de Normandie impliquait la dissolution de la communauté de communes du canton de Beaumesnil et de ses compétences. Or celle-ci avait la particularité de gérer les trois groupes scolaires ô combien vitaux du territoire. « Il était logique que cette compétence redonne une municipalité », raconte Jean-Noël Montier. Sauf qu'aucune des bourgades

Le 1^{er} août 2019 était adoptée la loi **Gatel**, du nom de la sénatrice centriste d'Ille-et-Vilaine. Un texte visant à empêcher la baisse trop importante du nombre d'élus dans les communes nouvelles à l'occasion du scrutin de mars prochain. Jusqu'alors, il était convenu en théorie que le nombre de conseillers municipaux soit ramené à celui d'une commune de la strate démographique supérieure. Soit 29 conseillers pour Mesnil-en-Ouche, contre 73 actuellement !

De fait, la loi **Gatel** implique désormais que l'effectif du conseil municipal ne soit pas inférieur au tiers du nombre d'élus en 2014, sans être toutefois supérieur à 69. Voilà pourquoi les

RÉDUCTION PROGRESSIVE DES ÉLUS

habitants de Mesnil-en-Ouche devront voter pour une liste de 63 noms. Un changement beaucoup moins brusque, qui ne devrait guère bouleverser les habitudes. Avec un tel nombre de représentants, « les conseils municipaux ne sont plus vraiment des lieux de discussion, mais essentiellement des lieux de décision », admet Jean-Noël Montier. « Le plus gros du travail se fait en amont, lors des commissions. » Cette disposition de la loi **Gatel** revendique la volonté d'assurer une meilleure représentation des communes déléguées. Mais il s'agit bien d'une mesure transitoire. En 2026, les habitants de Mesnil-en-Ouche devront bien élire un conseil de 29 élus.

abritant ces écoles n'avait les reins suffisamment solides pour en reprendre seule la gestion. En remplacement de la concom' du canton de Beaumesnil, la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche s'est donc imposée comme un choix de raison. Reste à lui insuffler la passion.

« C'était un peu le grand défouloir »

Le scrutin municipal est traditionnellement considéré comme le préféré des Français (avec l'élection présidentielle). Mais avec une élection presque jouée d'avance faute de candidats, et des colistiers qui ne seront pas toujours très bien identifiés, les regards inquiets scrutent avant tout le taux de participation, dimanche 15 mars à Mesnil-en-Ouche.

Surtout qu'avant, « on pouvait rayer les noms sur les listes, c'était un peu le grand défouloir », sourit Jean-Noël Montier. La taille de la commune nouvelle interdit désormais le panachage. Une pratique d'autant plus inutile avec une seule liste engagée. « On risque d'avoir beaucoup de bulletins nuls lors du dépouillement, souligne le futur ex-maire. C'est peut-être même le plus gros problème que l'on va rencontrer avec ces élections ».

en 2016 seront élus pour la première fois au suffrage universel

l'élection sans la passion

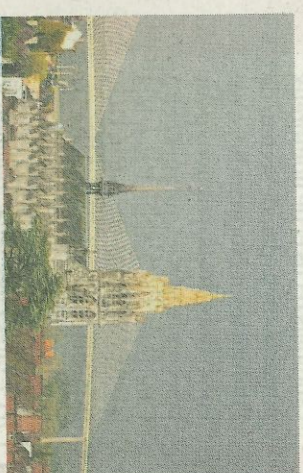


Rives-en-Seine : un candidat à la défusion

En Seine-Maritime, la création de Rives-en-Seine n'a pas été un long fleuve tranquille.

Encore aujourd'hui, les opposants à la commune nouvelle essaient d'obtenir l'annulation du mariage qui unit Caudébec-en-Caux à Villequier et Saint-Wandrille-Rançon. Trois communes historiquement « très liées », rappelle pourtant le maire actuel **Bastien Coriton**. Ce dernier demeure aujourd'hui le seul candidat à sa réélection, à la tête d'une liste pour laquelle « j'ai eu plus de demandes que de places disponibles ».

La contestation de la commune nouvelle n'a pas engendré de liste opposante. Ou plutôt si... mais sur la seule commune de Saint-Wandrille-Rançon. « Elle est prête », assure son leader **Jonathan Linder**, actuel conseiller municipal de Rives-en-Seine, où il représente Saint-Wandrille. Ce dernier estime que la commune nouvelle n'existe tout simplement plus, depuis que la cour d'appel de Douai a annulé, en juin 2019, l'arrêté préfectoral initial portant la création de Rives-en-Seine. Une décision qui devrait selon lui toujours faire autorité, même si un



Rives-en-Seine. (photo Paris-Normandie)

autre arrêté préfectoral est venu depuis conforter l'existence de la commune nouvelle. L'association Les Voix des Riverains de la Seine, qui mène le combat pour la défusion, a déposé un recours contre ce nouvel arrêté. « La cour d'appel de Douai doit nous répondre dans quelques jours », indique Jonathan Linder, qui présentera ou non sa liste en fonction du résultat. « À Saint-Wandrille, beaucoup de gens me disent qu'ils n'ont pas voté », assure en tout cas ce dernier, en évoquant la perte de proximité ressentie. Bastien Coriton, de son côté, propose des solutions : la création d'« adjoints du quolibet », ou encore le développement de « l'administration à domicile, avec des agents déployés chez les personnes qui ont des difficultés de mobilité. »

DANS L'EURE ET EN SEINE-MARITIME, 49 COMMUNES NOUVELLES

En 2017, la Normandie se distinguait en France par le nombre de communes fusionnées, représentant un total de 520 000 habitants. La Manche, le Calvados et l'Orne en comptent 130, l'Eure 39. La Seine-Maritime, en revanche, n'en abrite que dix.

EURE

- **Bourneville-Sainte-Croix** : Bourneville, Sainte-Croix-sur-Aizier
- **Flancourt-Crescy-en-Roumois** : Bosc-Bénard-Crescy, Épreville-en-Roumois, Flancourt-Catelon
- **Thénerville** : Touville, Bosc-Renoult-en-Roumois, Theillement
- **Grand-Bourgtheroulde** : Bourgtheroulde-l'Évêque, Bosc-Bénard-Commin, Thuit-Hébert
- **Les Monts-du-Roumois** : Berville-en-Roumois, Bosguérard-de-Marcouville, Houbec-près-le-Gros-Theil
- **Bosroumois** : Bosc-Roger-en-Roumois, Bosnormand
- **Le Thuit-de-l'Oison** : Le Thuit-Signol, Le Thuit-Anger, Le Thuit-Simer
- **Amfreville-Saint-Amand** : Amfreville-la-Campagne, Saint-Amand-des-Hautes-Terres
- **Le Bosc-du-Theil** : Saint-Nicolas-du-Bosc, Le Gros-Theil
- **Nassandres-sur-Risle** : Carsix, Fontaine-la-Soret, Nassandres-Perriers-la-Campagne
- **Mesnil-en-Ouche** : Ajou, La Barre-en-Ouche, Beaumesnil, Bosc-Renoult-en-Ouche, Epinay, Gisy-la-Coudre, Gouttières, Grainchain, Jonquerets-de-Livet, Landepéreuse, La Rousière, Saint-Aubin-des-Hayes, Saint-Aubin-le-Cuichard, Saint-Pierre-du-Mesnil, Sainte-Marguerite-en-Ouche, Thevray
- **Terres-de-Bord** : Montauve, Tostes
- **Val-d'Orger** : Grainville, Gaillardbois-Cressenville

- **Les Trois-Lacs** : Bernières-sur-Seine, Tosny, Venables
- **Le Val-d'Hazey** : Aubevoye, Sainte-Barbe-sur-Gailion, Vieux-Villez
- **Clef-Vallee-d'Eure** : La Croix-Saint-Leufroy, Ecardenville-sur-Eure, Fontaine-Heudebourg
- **Vexin-sur-Epte** : Berthenonville, Bus-Saint-Rémy, Cahaignes, Cartiers, Civières, Dampsmeul, Ecos, Fontenay-en-Vexin, Forêt-la-Folle, Fourges, Fours-en-Vexin, Guiry, Panilleuse, Tourny
- **La Chapelle-Longueville** : La Chapelle-Réanville, Saint-Just, Saint-Pierre-d'Autlis
- **Pacy-sur-Eure** : Pacy-sur-Eure, Saint-Aquilin-de-Pacy
- **La Baronnie** : Garençières, Quesigny
- **Chambois** : Corneuil, Avrilly, Thomer-la-Sôgne
- **Sylvains-Les-Moulins** : Sylvains-les-Moulins, Villaret
- **Mesnil-sur-Iton** : Damville, Manthelon, Le Sacq, Le Roncenay-Aurthenay, Couville, Condé-sur-Iton, Grandvilliers, Buis-sur-Damville, Roman
- **Marbois** : Chanteloup, Le Chesne, Les Essarts, Saint-Denis-du-Béhéan
- **Le Lesme** : Guernanville, Sainte-Marguerite-de-l'Auliel
- **Breteuil** : Breteuil-sur-Iton, Cintray, La Guéroutte
- **Sainte-Marie-d'Attez** : Dame-Marie, Saint-Nicolas-d'Attez, Saint-Ouen-d'Attez
- **Verneuil-d'Avre-et-d'Iton** : Verneuil-sur-Avre, Francheville
- **Frenelles-en-Vexin** : Boismont, Corny, Fresne-l'Archevêque
- **Le Mesnil-Saint-Jean** : Saint-Georges-du-Mesnil, Saint-Jean-de-la-Léqueraye
- **Le Perrey** : Fournetot – Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Thurin
- **Treize-Saints-en-Ouche** : Saint-Aubin-le-Vertueux, Saint-Clair

SEINE-MARITIME

- **Petit-Caux** : Assigny, Auguemesnil, Belleville-sur-Mer, Bemeval-le-Grand, Biville-sur-Mer, Bracquemont, Brunville, Derchigny, Glicourt, Gouchaupre, Greny, Guilmeccourt, Intraville, Penly, Saint-Martin-en-Campagne, Saint-Quentin-au-Bosc, Tocqueville-sur-Eu, Tourville-la-Chapelle
- **Terres-de-Caux** : Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bernonville, Fauville-en-Caux, Ricarville, Saint-Pierre-Lavis, Sainte-Marguerite-sur-Fauville
- **Saint-Martin-de-Yff** : Betteville, La Folletière, Fréville et Mont-de-Yff
- **Rives-en-Seine** : Caudébec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon, Villequier
- **Port-Jérôme-sur-Seine** : Notre-Dame-de-Gravenchon, Auberville-la-Campagne, Touffreville-la-Cable et Triquerville
- **Arleuville-en-Seine** : La Mailleaye-sur-Seine, Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
- **Buchy** : Buchy, Bosc-Roger-sur-Buchy, Estroutville-Écailles
- **Forges-les-Eaux** : Forges-les-Eaux, Le Fossé
- **Les Hauts-de-Caux** : Autretot, Veauville-lès-Baons
- **Val-de-Scie** : Auffay, Cressy, Sévis